

## Observations électroniques reçues par le commissaire enquêteur

Mise à jour le 30/03/2017

### Courrier électronique de M. Podevin reçu le 13 février 2017 à 13h39

Bonjour M. le commissaire enquêteur,

Ne pouvant pas être présent aux réunions publiques, je vous adresse quelques remarques suite à la consultation du dossier sur le site du conseil général.

Tout d'abord, je souhaiterai aborder **la question de la pollution**. Dans le rapport, il est évoqué à moyen terme une diminution de l'impact des émissions des véhicules particuliers et des camions basée sur une hypothétique amélioration de la technologie automobile. Par contre il est clairement spécifié que les composés organiques volatils et les particules fines vont augmenter.

Les épisodes actuels de pollution atmosphérique nous rappellent que nous allons être de plus en plus impactés par ces événements qui ne sont plus simplement locaux mais européens.

On nous demande de réduire notre vitesse pour moins polluer mais le site va certainement maintenir une vitesse de 90 voire de 110 km/h ce qui ne va pas réduire la pollution, surtout vu l'augmentation prévue du trafic.

Pour cela, je trouve que le rapport fait preuve de naïveté dans le meilleur des cas, de mise en danger de la santé de la population locale dans le pire des cas.

Le **second point** est directement lié à cette pollution. Les seules populations "sensibles" signalées dans le rapport sont le lycée de Bully. Il est bien dommage de ne signaler que ce point car de nombreuses habitations sont existantes ou vont se développer dans ce secteur pourtant urbanisé entre Bully et Aix. le rapport ne parle absolument pas de l'**impact sanitaire** pour les personnes qui habitent cette zone.

Le troisième point concerne **la pollution sonore**. Le rapport montre clairement une augmentation significative de l'impact sur les habitations à proximité du chantier. Si les prévisions semblent montrer des taux inférieurs aux normes dites préoccupantes, on voit clairement l'augmentation de la zone de bruit à proximité de la zone routière élargie. Les maisons du secteur étant anciennes pour certaines et pas forcément équipées de l'isolation phonique la plus récente vont donc voir se dégrader leur qualité de vie (en parallèle avec la pollution atmosphérique).

Des murs anti-bruit ne peuvent-ils pas être ajoutés au dossier en plus du maintien d'une vitesse raisonnée ?

Les gains sanitaires (estimés financièrement !) qui apparaissent en fin de dossier semblent faire l'impasse sur ces éléments qui vont pourtant impacter durablement la population locale. Habitant derrière l'échangeur de l'A26 qui sera peut-être aussi bientôt élargi, vais-je encore pouvoir laisser jouer mes enfants dehors sans risque pour leur santé et dans un calme relatif ?

Quatrième point : **capacité d'absorption des échangeurs** : le rapport là encore fait preuve d'un optimisme assez impressionnant : la quantité de véhicule va augmenter mais le futur rond point de la D937 va être capable d'absorber la masse de véhicule qui vont quitter l'A21 pour se diriger sur Sains ou Aix sans trouble du trafic. Si on ajoute à moyen terme la création de zones d'activités dans ce secteur, on ne peut qu'avoir que des doutes sur la fluidité de la circulation aux heures de pointe. Là encore le rapport semble bien optimiste.

De même il est noté que l'échangeur de Bully, déjà hyper saturé aux heures de pointe et très accidentogène, devrait continuer à fonctionner sans problème. Si l'on ajoute l'extension de la zone des alouettes (entreprises de logistique, société de bus, ...) nous allons donc observer une augmentation des véhicules lourds sur le secteur.

Soit les rédacteurs du rapport ne sont pas venus aux heures de pointe sur place, soit ils ont clairement sous-

estimé l'impact de l'augmentation du trafic.

Il serait urgent de revoir la sécurité sur l'échangeur de Bully (soyons trivial : c'est un coupe-gorge) pour éviter une multiplication des accidents (ce que le projet actuel d'extension des alouettes ne semble pas prévoir !). Les différents acteurs (département et les trois municipalités) devraient se pencher sur la question avant l'accélération des travaux.

Cinquième point : pendant la phase des travaux (6mois - 1an ?) quel sera **l'impact du chantier sur la circulation locale** ? Les villes de Bully, Sains et Aix vont-elles devoir absorber le flux de voiture lors des phases nécessitant une coupure de l'A21 ? Désolé si j'ai raté ce point dans le rapport mais je n'en ai pas trouvé trace.

Le dossier disponible est très riche et pour des non spécialistes comme nous, il est parfois assez obscur. Désolé si ces remarques paraissent décousues.

J'espère malgré tout que ces quelques points soulevés ainsi que ceux soulevés par d'autres citoyens attentifs à ces questions permettront d'améliorer la réalisation de ces projets malgré tout indispensables au développement de notre secteur.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez obtenir des précisions complémentaires.

Cordialement,

**Courrier électronique de M. KOWALSKI de la CPIE reçu le 24 février 2017 à 03h20**

Bonjour,

Profitant des travaux du doublement de cette section de la rocade minière, il serait opportun de créer **une piste cyclable sur la RD 937** entre la sortie/entrée du village d'Aix-Noulette jusqu'à la zone d'activités de l'Épinette/Fosse 10.

Bien cordialement.